

L'édito du Maire



Le retour...

Depuis le 30 octobre, nous vivons à nouveau sous la contrainte d'un confinement. Il génère son lot de frustrations, de questionnements et même de doutes. Malgré cela, nous ne devons pas oublier une réalité, celle de la progression du covid19 et de ses conséquences dramatiques. Pour ma part, même si elles peuvent être discutées, je fais le choix de l'acceptation des consignes gouvernementales pour lutter au mieux contre la propagation de cette maladie. Avec mon équipe, les membres du conseil municipal, nous restons actifs et actives. Notre système de veille et d'aide aux personnes fragiles est remis en place. Comme nous le permettent les directives, nous continuons à faire fonctionner notre commune en réunissant certaines instances préparatoires ou décisionnelles. Je suis persuadé que nous connaissons assez rapidement des jours meilleurs. Nous pourrions à nouveau profiter pleinement de notre liberté de déplacement grâce aux efforts que nous faisons maintenant.

Le retour...

La violence abjecte du terrorisme islamiste refait surface en France. Elle attaque nos valeurs laïques à travers le meurtre d'un enseignant. Elle attaque la religion catholique par des assassinats de fidèles dans une église. Elle attaque tout simplement notre société et ce qui la constitue.

.../...

Comment ne pas nous sentir trahis quand ce sont des réfugiés, des personnes que nous avons accueillies, aidées, tenté d'éduquer qui se retournent contre notre pays, nos valeurs. Pour autant, il est important de ne pas faire le fameux « amalgame ». Tous les réfugiés ne se comportent pas ainsi, de même que la plus grande majorité des musulmans ne cautionne pas ces faits et les dénonce. Je ne peux que rappeler ces éléments pour éviter de laisser croître en nous une haine aveugle recherchée finalement par les auteurs de ces actes barbares.

J'ai une pensée sincère pour les victimes et leurs familles.

L'arrivée ...

Dans ce contexte sombre, une bonne nouvelle pour notre village, un jeune et sympathique prêtre est arrivé récemment. Il s'agit d'Anthony Chopard natif de Fougerolles. Installé par l'évêque de Besançon fin septembre, il a emménagé dans notre presbytère depuis le début du même mois.

Bienvenue à NANCRAY.

Je vous souhaite à toutes et à tous d'avoir la volonté et l'énergie nécessaires pour traverser cette période difficile.

Mes meilleures salutations.

Le Maire, Vincent Fiétier

Conseil du jeudi 5 novembre 2020

Présent-e-s : Mmes et MM. David BOURDIER -Philippe BRECHENMACHER – Sylvie CATTET – Vincent FIETIER – Annette GIRARDCLOS – Aline GUY-CHAUVILLE – Stéphane HAEHNEL – Patrick JEHL – Barbara KURTZMANN – Guy RENOUD – Stéphane SAUCE – Esther VOUILLOT

Excusées : Mmes Nathalie LANTENOIS – Bettina TROUDE

Pouvoirs : Mme Nathalie LANTENOIS à M. Vincent FIETIER

Mme Bettina TROUDE à M. Frédéric SALVI

Avant le début de la séance, les membres du conseil municipal observent une minute de silence en hommage aux quatre nouvelles victimes du terrorisme :

M. Samuel Paty, professeur, Mme Simone Barreto Silva, Mme Nathalie Devillers et M. Vincent Loquès, les trois fidèles tués dans la basilique Notre de Dame de Nice.

[Projet de régénération du sol des courts de tennis :](#)

Après la réalisation des travaux des courts de tennis couverts (toiture, électricité et isolation du bâtiment), la régénération du sol terminera l'amélioration de cet équipement communal. Le Conseil municipal s'engage à réaliser et financer ces travaux à hauteur de 15 280 € HT.

Unanimité

[Offre de concours du club Tennis Loisirs de Nancray \(TLN\) pour la régénération du sol des courts couverts de tennis :](#)

La commune a reçu une offre de concours du club de Tennis à hauteur de 15 280 € HT afin de réaliser les travaux de régénération du sol des courts de tennis couverts. Cette somme correspond au montant hors taxes des travaux. Le conseil municipal accepte l'offre de concours du TLN.

Unanimité

[Délégation au Maire pour la renégociation des emprunts contractés par la Commune :](#)

Le conseil municipal décide de confier au Maire, la renégociation des emprunts existants durant les années 2020 / 2021.

Unanimité

[Budget principal – Décision modificative n° 1 :](#)

Certaines dépenses et recettes dans la section fonctionnement et investissement du budget principal ont été mises à jour.

Unanimité

[Budget principal – Admission en non-valeur pour un montant de 134 € :](#)

Une personne n'a pas réglé la recette qu'elle devait à la commune soit 134 €. Le conseil municipal décide de statuer sur l'admission en non-valeur de la recette

Unanimité

[Compte personnel de formation – Utilisation des droits par un agent :](#)

Un agent a accumulé 80 heures au titre de son Compte Personnel de Formation (CPF). Elle demande à pouvoir utiliser ces heures pour suivre une formation en dehors de son temps de travail. Le conseil municipal accorde à cet agent le droit d'utiliser ses 80 heures sur son compte CPF. Ces 80 heures de droit à formation seront converties en une participation aux frais pédagogiques à hauteur de 1 200 € qui sera versée à l'organisme de formation.

Unanimité

[Recensement de la population :](#)

Le recensement de la population aura lieu en 2021. Le conseil municipal décide de créer deux postes occasionnels ou saisonniers d'agents recenseurs et de fixer la rémunération à 1 237.11 € brut.

Unanimité

[Département du Doubs – Fonds d'aide aux accédants en difficulté \(F.A.A.D.\) :](#)

Le F.A.A.D. est destiné à soutenir par une aide financière les accédants à la propriété en difficulté dans la poursuite de leur projet immobilier. Le conseil municipal décide de participer à hauteur de 0.30 € par habitant.

Unanimité

[Assiette, dévolution et destinations des coupes de l'année 2021 :](#)

Présentation du plan d'exploitation 2021 de la forêt, parcelles, affouage, ...

Unanimité

Ouverture du secrétariat

Pendant le confinement, le secrétariat reste ouvert au public.

Le nouveau confinement permet de se rendre sur son lieu de travail et oblige à maintenir l'accueil des services publics. Les trois secrétaires conservent donc leurs horaires habituels et leurs habitudes de travail. Disposant d'un espace suffisant et de plusieurs bureaux, Anne-Sophie, Anne et Juliette peuvent accomplir leurs missions tout en respectant les gestes barrières.

Pour l'instant, l'accueil des habitantes et des habitants est donc assuré... du moins, si les règles du confinement restent les mêmes ! (Article rédigé le 9 novembre 2020).

Citoyenneté à NANCRA Y

L'équipe municipale travaille à l'élaboration d'un Conseil Municipal des Enfants.

Les mesures sanitaires nous obligent à repousser les différentes échéances de la mise en place du projet. Les rencontres de l'équipe municipale avec les enfants au sein de l'école ne peuvent avoir lieu comme prévu et la date des élections initialement fixée au 15 janvier 2021 sera reportée en fonction de l'évolution de la situation.

Ce n'est que partie remise, le projet est seulement en sommeil !

Dispositif spécial

Pendant ce nouveau confinement, le réseau d'aide aux personnes vulnérables est remis en place. N'hésitez pas à appeler le secrétariat de mairie au 03 81 55 21 66 afin de vous faire connaître.

Repas des Aîné-es

En raison des conditions sanitaires actuelles (Covid), le repas qui a lieu tous les ans en décembre est annulé. La municipalité recherche une solution alternative pour manifester son respect à nos Aîné-es.

Masques chirurgicaux usagés

Depuis l'application des nouvelles règles sanitaires, il a été constaté que le nombre de masques chirurgicaux usagés jetés sur la voie publique a augmenté considérablement.

Par respect pour l'environnement, la salubrité publique et le travail des agents techniques communaux, il est plus que souhaitable que chacun et chacune (adultes et enfants) adoptent un comportement responsable et citoyen pour éviter cette pollution.

Ces masques qui nous protègent aujourd'hui pourraient nous nuire demain. Merci pour votre civisme.

Déclaration Préalable

Vous envisagez d'engager des travaux ne nécessitant pas de permis de construire. Pour autant ils peuvent être soumis à une procédure plus légère, la demande préalable de travaux (DP). Cette demande concerne par exemple : les travaux de ravalement, d'installation ou de suppression de haie, de mise en place ou remplacement de clôture, etc... Dans le doute, n'hésitez pas à joindre le secrétariat pour obtenir des informations.

Une déclaration préalable de travaux (DP) est une autorisation. Elle permet de valider votre projet et sa conformité aux règles d'urbanisme en vigueur.

Les documents sont disponibles en ligne ou au secrétariat de la mairie. Les responsables communaux de l'urbanisme (Elu-es et employées) restent à votre disposition pour une aide à l'élaboration de vos démarches.

Premier conseil municipal de la période de re-confinement, le jeudi 5 novembre.

Les conseils municipaux, en effet, peuvent continuer à se réunir en respectant les gestes barrière : distance, masque et gel. Et « les dossiers doivent continuer à avancer », comme disait le mèl de notification de la convocation pour ce 5 novembre.

Une minute de silence a été respectée en ouverture de la réunion, en hommage aux quatre victimes des crimes de Conflans-Sainte-Honorine et de Nice : M. Samuel Paty, et Mme Simone Barreto Silva, Mme Nathalie Devillers et M. Vincent Loquès.

A l'ordre du jour, plusieurs sujets :

Ø renégocier les emprunts contractés par la commune dans le but d'alléger la charge des annuités restant à couvrir, moyennant une baisse des taux d'intérêt appliqués et un allongement de la durée de remboursement. Ces démarches nous les avons approuvées.

L'allègement de la charge budgétaire annuelle pourrait dépasser 20 000 euros.

Ø recensement de la population en 2021, aussi le conseil a ouvert deux emplois temporaires ou saisonniers pour assurer la collecte des informations. Une partie du coût salarial de ces emplois temporaires sera remboursée par l'INSEE (Institut national des statistiques et des études économiques).

Aussi il a été question de relancer la cellule Covid pour les personnes en difficultés.

Et nous avons appuyé la demande du tennis pour la régénération du sol des courts couverts.



TÉLÉTHON 2020, COVID-19 & CONFINEMENT

Cette année, l'épidémie de Covid-19 et le confinement bouleversent l'organisation traditionnelle du Téléthon, et les animations prévues partout en France ne pourront se tenir. Pour continuer à faire avancer la recherche, poursuivre les programmes et les essais en cours et remporter de nouvelles victoires contre les maladies rares, le soutien de tous est indispensable. Rendez-vous les 4 et 5 décembre pour le Téléthon 2020 sur les antennes de France Télévisions !

Les communes de Naisey les Granges et de Nancray, avec toutes les associations qui s'engagent depuis 19 années dans nos villages, vous encouragent à maintenir votre participation à travers toutes les mobilisations en ligne du téléthon. Merci de maintenir l'espoir des malades, des familles, des chercheurs et soignants engagés dans le combat contre la maladie.

Merci
Cordialement

Pour les organisateurs du téléthon Naisey-
Nancray



Sur les sentiers du plateau

En raison des conséquences sanitaires liées à la maladie Covid, l'association, « Sur les sentiers du plateau », pratique et développement de la randonnée pédestre, tiendra son assemblée générale, non présente, le lundi 23 novembre 2020.

Chaque adhérent recevra les rapports, moral, d'activité, financier et votera par mail. Le prix de la cotisation, les candidatures au conseil d'administration, les questions diverses seront soumises au Président avant le 6 novembre, et incluses dans la convocation.